



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
19 mars 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 novembre 2009, à 15 heures.

Président : M. Mohamed Cherif Diallo (Vice-Président). (Guinée)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*);
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*);
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*);
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*);
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session (*suite*);
- h) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*);
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-58920 (F)



En l'absence de M. Park In-kook (République de Corée), M. Mohammed Cherif Diallo (Guinée), Vice-président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h. 10

Point 53 de l'ordre du jour : développement durable (suite) (A/64/65, A/64/81, A/64/83-E/2009/83 et Add.1 et A/64/259; A/C.2/64/9 et A/C.2/64/101)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (suite) (A/64/169, A/64/258, A/64/274, A/64/275 et A/64/301);
 - b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/64/278);
 - c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/64/280);
 - d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/64/202);
 - e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/64/202 et 64/379);
 - f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/64/202);
 - g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session** (suite) (A/64/25, Supplément No 25);
 - h) **Développement durable dans les régions montagneuses** (suite) (A/64/222);
 - i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (suite) (A/64/277);
1. **M^{me} Coye-Felson** (Belize), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), considère qu'aussi bien le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement que la Stratégie de

Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement sont des composantes fondamentales du cadre global du développement durable. La CARICOM se félicite de la décision de l'Assemblée générale de convoquer une réunion d'examen de haut niveau des progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de Maurice. Outre l'analyse des rapports d'évaluation nationaux, la Conférence doit aussi évaluer les mesures prises aux niveaux sous-régional et mondial pour intégrer les problèmes touchant ces États dans le cadre plus large du développement durable. Le Secrétaire général doit établir un rapport dressant un bilan approfondi de la mise en œuvre de la Stratégie et la communauté internationale doit fournir des informations pertinentes pour faciliter l'examen final. Le processus préparatoire décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/64/278) est crucial et la CARICOM craint que l'action du Secrétariat ne soit pas suffisante pour en établir les bases sur le terrain. La Commission doit convenir d'une date pour la tenue de la Conférence en septembre 2010 et mandater fermement les organismes des Nations Unies pour qu'ils prennent des mesures immédiates visant à assurer que les dispositions nécessaires aux réunions préparatoires et à la Conférence de haut niveau soient mises en place. Les États Membres doivent, pour leur part, recevoir l'aide nécessaire pour la préparation et la présentation en temps voulu de leurs rapports d'évaluation nationaux. M^{me} Coye-Felson reconnaît que certains gouvernements ont déjà répondu positivement aux appels lancés en faveur du versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale établi pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et demande instamment à la communauté internationale d'assurer la participation et le soutien les plus larges possibles au processus conduisant à la conférence d'examen.

2. Un Cadre stratégique régional sur les changements climatiques a vu le jour suite à la treizième réunion des Chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM, tenue au Guyana en juillet 2009, et la Déclaration de la Communauté sur les changements climatiques appelle une action décisive et ambitieuse en matière d'adaptation, de renforcement des capacités et d'atténuation afin de limiter la hausse moyenne des températures de la planète à bien moins de 1,5 °C et d'établir un cadre bien financé pour faire face aux

besoins d'adaptation des pays les plus vulnérables. Lors du Sommet de l'Alliance des petits États insulaires, en septembre 2009, les Chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont fait part de leurs attentes concernant la Conférence sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Ils ont unanimement convenu que la nécessité d'éviter que les changements climatiques n'aient des impacts négatifs sur les petits États insulaires devait être l'un des principaux aspects à prendre en compte pour déterminer les grandes orientations d'une riposte mondiale et que les Parties visées à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques devaient réduire leurs émissions collectives de gaz à effet de serre de plus de 45 % au-dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2020 et de plus de 95 % au-dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2050.

3. La lenteur des négociations sur les changements climatiques et le peu d'ambition dont font preuve les négociateurs sont très alarmants. La Commission doit d'urgence inviter fermement tous les responsables à rallier la volonté politique nécessaire et conclure un accord efficace et légalement contraignant, plaçant l'adaptation et l'atténuation sur un pied d'égalité et prévoyant les financements et les transferts de technologie nécessaires. Cet accord doit être fondé sur les principes de la responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives et tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles.

4. Les États membres de la CARICOM sont très tributaires du pétrole et des produits pétroliers importés et sont donc très vulnérables face à l'instabilité du marché de l'énergie, qui compromet leur accès à ces produits, accroît leur coût et menace leur sécurité énergétique. Ils s'inquiètent aussi de l'incidence négative aux niveaux environnemental, climatique et social de l'utilisation des combustibles fossiles. Un programme énergétique régional, destiné à accroître sensiblement le recours aux énergies renouvelables, vise à favoriser un développement concerté de ces énergies ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre une feuille de route et une stratégie sur l'énergie durable. La CARICOM collabore également avec le Programme sur l'environnement régional dans le Pacifique Sud dans le cadre d'un nouveau projet conçu pour aider les petits États insulaires en développement à renforcer le secteur de l'énergie durable.

5. Un cadre international solide est nécessaire pour soutenir la recherche, le développement et le déploiement des technologies intéressant les énergies renouvelables par le biais de politiques, d'incitations et de ressources appropriées. L'Assemblée générale doit mettre l'accent sur l'importance des énergies renouvelables pour le développement durable et s'employer à sensibiliser davantage au potentiel de ces énergies; à améliorer leur accessibilité et leur coût, notamment pour les plus vulnérables; à favoriser les recherches, le développement et le déploiement des technologies intéressant les énergies renouvelables et à encourager des politiques appropriées à tous les niveaux à cette fin. Elle doit aussi encourager des financements adéquats et soutenus et étudier des moyens novateurs de promouvoir davantage le secteur des énergies renouvelables.

6. **M. Jiménez Sauma** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, souligne que des obstacles doivent encore être surmontés pour arriver à un développement véritablement durable, fondé sur trois piliers : économique, social et environnement. A cet égard, M. Jiménez Sauma espère que la Commission pourra, à sa session en cours, arriver à un consensus sur la proposition du Brésil de tenir un sommet « Rio +20 », proposition qui présente beaucoup d'avantages sur le plan politique et qui pourrait conduire à des résultats tangibles. Le Groupe de Rio attend avec impatience de débattre, à la dix-huitième session de la Commission du développement durable, de son expérience dans les domaines des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'extraction minière et des modes de production et de consommation durables. Il s'agit là d'éléments tout aussi importants les uns que les autres, qui doivent être examinés de manière équilibrée dans les débats et dans les rapports du Secrétaire général. Le Groupe participera aussi activement à la Réunion régionale de mise en œuvre de la Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se tiendra à Antigua (Guatemala) en novembre 2009.

7. Afin de parvenir à freiner le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010, la communauté internationale doit faire montre d'une ferme détermination à l'égard des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de son Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Dans cette optique, M. Jiménez Sauma appelle l'attention sur la décision IX/20 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur les

options de coopération pour la création d'aires marines protégées au-delà des limites de la juridiction nationale ainsi que sur le paragraphe 42 de la décision VIII/24. Le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de la Convention sur l'accès et le partage des avantages doit compléter sa tâche d'élaboration d'un régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage équitable et juste des avantages tirés de leur utilisation, avant la Conférence des Parties de 2010. Les pays du Groupe de Rio participeront activement aux activités commémorant l'Année internationale de la biodiversité.

8. La désertification touche un quart du territoire de l'Amérique latine et des Caraïbes et la dégradation des sols en particulier constitue un problème grave et sans précédent dans la région. La désertification risquant d'exacerber la vulnérabilité des communautés vivant dans les zones touchées, notamment les communautés autochtones, le Groupe de Rio soutient les travaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Annexe régionale de mise en œuvre pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment les résultats de la neuvième Conférence des Parties à la Convention. Ces dispositions devraient permettre à la région de continuer à mettre en œuvre des mesures et des programmes sur la récupération des sols pour l'agriculture, les terres destinés à la production, les techniques pour empêcher la pénurie d'eau dans les zones irriguées et l'accès aux mécanismes financiers nécessaires pour la fourniture de ressources pour atténuer la désertification et l'inverser.

9. Si la région a très peu contribué aux changements climatiques, elle en subira de manière disproportionnée les conséquences, dont souffriront notamment les communautés pauvres. Les efforts d'atténuation doivent être renforcés. Un accord efficace, équitable et à long terme doit être conclu à la Conférence de Copenhague de décembre 2009, conformément aux principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Le Groupe de Rio soutient pleinement la Convention-cadre des Nations Unies et d'autres négociations pertinentes. Conformément à la responsabilité historique qui est la leur dans le contexte de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto, les pays développés doivent s'efforcer de réaliser les objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions, de financement, d'adaptation, de transferts de technologies, de

coopération internationale et de renforcement des capacités dans les pays en développement.

10. Les catastrophes naturelles entraînent des pertes annuelles importantes en vies humaines et en ressources. Le Groupe de Rio souffre tout particulièrement de ces phénomènes, dont la fréquence, l'ampleur et les conséquences s'amplifient. Il faut donc coopérer au niveau international, notamment pour assurer le transfert des technologies nécessaires à l'établissement de systèmes d'alerte rapide, de plans d'urgence et de stratégies d'adaptation. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques doivent aussi converger avec les mesures de prévention des risques de catastrophe et les mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux de lutte contre les catastrophes doivent prendre en compte ces deux aspects. Le Groupe de Rio est déterminé à renforcer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et fait siens les résultats de la deuxième session du Dispositif mondial de réduction des risques de catastrophe, qui sont conçus pour fournir des orientations stratégiques et assurer la cohérence dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015.

11. La production et la consommation de drogues illicites menacent aussi le développement durable et ont une incidence négative sur l'environnement ainsi que des conséquences sociales et économiques. La communauté internationale doit élargir ses efforts régionaux et multilatéraux de coopération et soutenir les efforts faits par les pays conformément à leurs politiques nationales.

12. **M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie), prenant la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, à savoir les Fidji, Nauru, la Micronésie, les Îles Marshall, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et son pays, les États fédérés de Micronésie, indique que le développement durable est une question d'importance critique dans ces États en raison de leur éloignement géographique, de leurs économies d'échelle limitées, de leur base étroite de ressources et de leur fragilité face aux incidences des changements climatiques et aux graves perturbations causées par les catastrophes naturelles. La mise en œuvre de la Stratégie de Maurice reste insuffisante dans la région du Pacifique, les personnes vivant sur ces îles continuant de vivre dans la pauvreté. Si certains progrès ont été réalisés dans ces États dans le sens de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation

et de réduction des vulnérabilités et si un soutien a été reçu à cette fin, plusieurs obstacles demeurent, notamment le manque de ressources techniques, financières et humaines. La crise économique mondiale a exacerbé la pénurie de ressources financières et menace de réduire encore le soutien fourni à ces États. L'aide des donateurs est nécessaire pour que des résultats tangibles puissent être obtenus en faveur de la population de ces îles. La communauté internationale doit donc s'engager activement dans l'examen de la Stratégie de Maurice afin que des progrès réels puissent être réalisés.

13. Faire des annonces de contributions ne suffit pas à prévenir des perturbations anthropiques dangereuses du régime climatique. Dans le cadre de l'Alliance des petits États insulaires, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont clairement fait comprendre la nécessité de réductions des émissions de gaz à effet de serre, afin d'empêcher que les températures mondiales n'augmentent de plus de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, en même temps que les membres de l'Alliance ont cherché à faire en sorte que cette hausse soit le plus possible au-dessous de ce niveau, eu égard aux graves incidences négatives prévues sur les petits États insulaires d'un réchauffement de 2 °C, comme indiqué dans le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Même avec des réductions majeures des émissions, la température mondiale continuera d'augmenter trop pour que les petites îles puissent trouver une parade. En conséquence, pour honorer leurs annonces de contributions sous forme d'aide publique au développement, les pays développés doivent s'engager à fournir 1 % de leur revenu national brut aux pays en développement pour des projets d'adaptation et d'atténuation et à partager les technologies de pointe concernant les énergies renouvelables et l'adaptation.

14. Les petits États insulaires en développement du Pacifique insisteront résolument sur leurs besoins en matière d'atténuation lors de la Conférence de Copenhague. La qualité de leur avenir et, pour certains États, leur survie même, en dépend. Se contenter d'options moindres serait se résoudre à accepter la sécheresse et la destruction des ressources en eau douce, de graves pertes de production alimentaire sous l'effet des inondations, de l'érosion et de l'intrusion de l'eau salée dans les zones agricoles, l'acidification des océans et le blanchiment des coraux dans les mers du

Pacifique. Une forte progression de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles détruirait des communautés, exigerait des déplacements de populations et entraînerait des pertes en vies humaines. La fonte des calottes glaciaires au Groenland et dans l'Antarctique, qui n'est pas prise en compte dans le quatrième Rapport d'évaluation, se traduirait par une hausse majeure du niveau des mers qui menace tout particulièrement les atolls de faible altitude de Kiribati, des Îles Marshall et de Tuvalu et implique une perte de leur intégrité territoriale.

15. L'énergie renouvelable est indispensable pour contribuer à la solution de la crise du climat et assurer la sécurité énergétique. Dans le Pacifique, plusieurs sources d'énergie renouvelables sont disponibles et des projets ont été mis en œuvre pour améliorer leur utilisation, de façon à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Nombre d'îles du Pacifique se sont fermement engagées à accroître le recours aux énergies renouvelables, même si la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre est négligeable. À cet égard, des financements et une aide adéquats, associés à l'exploitation des progrès technologiques, sont indispensables. L'accord qui sera conclu à Copenhague devra faciliter l'accès aux nouvelles technologies, y compris l'accès aux droits de propriété intellectuelle, afin de contribuer à renforcer le rôle des énergies renouvelables.

16. **M. Bhattarai** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, souligne que les récentes crises alimentaire, énergétique et financière, conjuguées aux changements climatiques, ont nui au potentiel de réalisation des objectifs et engagements du Sommet mondial de 2002 pour le développement durable. Pour que les pays les moins avancés puissent assurer un développement économique durable, des investissements accrus dans la croissance économique et le développement économique à long terme sont requis, ce qui exige que soient véritablement respectés les engagements convenus au niveau international, y compris celui de consacrer un pourcentage donné du produit national brut à l'APD, ainsi que les engagements du Programme d'action de Bruxelles. La quatrième Conférence des pays les moins avancés, qui se tiendra en Turquie en 2011, sera l'occasion de renforcer le partenariat mondial en faveur du développement durable dans ces pays et son aboutissement exige un engagement actif des partenaires, des organismes multilatéraux des

Nations Unies et des pays les moins avancés. Les pays développés doivent accroître leur assistance financière aux pays en développement, réduire ou annuler leurs dettes, freiner le protectionnisme commercial, ouvrir leurs marchés, transférer des technologies et contribuer à mettre en place des capacités dans ces pays.

17. La pauvreté extrême que connaissent les pays les moins avancés reste un obstacle à leur développement durable et doit être éliminée. L'examen de 2010 des Objectifs du Millénaire pour le développement doit permettre de mobiliser plus énergiquement le soutien en faveur du développement durable dans ces pays, où le développement agricole durable et à long terme est indispensable à la sécurité alimentaire, tout comme une plus large ouverture des marchés aux produits agricoles des pays les moins avancés et la stabilité des prix des matières premières. Toute réponse à la crise économique doit prendre en compte les vulnérabilités particulières des pays les moins avancés et les résultats des réunions pertinentes qui se tiendront au cours de l'année doivent être mises en œuvre par un processus de suivi orienté sur l'action.

18. Les pays les moins avancés, parmi lesquels on trouve de nombreux pays en développement, ont besoin d'un cadre durable pour engager des mesures d'adaptation et d'une assistance financière pour faire face à l'incidence négative des changements climatiques, pour lesquels ils sont les moins responsables. Une augmentation de la mise à disposition de ressources et de technologies pour l'adaptation et une large participation des pays les moins avancés aux mécanismes pour un développement propre doivent faire partie intégrante du programme de développement durable et des négociations sur tout accord concernant les changements climatiques. L'accord post-Kyoto ne doit pas accepter de demi-mesures s'agissant des objectifs du développement durable des pays les moins avancés.

19. La nécessité d'adopter des énergies nouvelles, propres, écologiques et renouvelables, sans compromettre les besoins de développement des pays les moins avancés, doit faire partie intégrante du programme mondial de développement durable. L'utilisation accrue des produits agricoles pour la fabrication de biocarburants doit tenir compte des besoins de sécurité alimentaire de la majeure partie des populations vulnérables de ces pays. Il faut aussi un cadre exhaustif pour répondre aux incidences des catastrophes – comme les sécheresses prolongées, les

pluies erratiques, les inondations et les événements climatiques extrêmes – notamment en renforçant la résistance aux catastrophes naturelles, en réduisant sensiblement les risques de catastrophe et en mettant en place des capacités pour la prévention des catastrophes. Le Cadre d'action de Hyogo doit être mis en œuvre, en tenant compte de la vulnérabilité particulière de ces pays face aux catastrophes naturelles. Des efforts doivent être faits aussi pour réduire les inégalités sociales à tous les niveaux dans les pays les moins avancés.

20. Les pays les moins avancés attachent une grande importance à l'application des recommandations de la Commission du développement durable, en particulier celles concernant la nécessité de faire face aux problèmes pluridisciplinaires et d'accorder une attention prioritaire aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Une approche intégrée, exhaustive et cohérente doit être mise en œuvre, en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés. Un véritable partenariat mondial est requis pour consolider les principaux piliers du développement durable.

21. **M. Ramafole** (Lesotho), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait remarquer que les montagnes constituent un atout naturel pour le développement : elles abritent une précieuse biodiversité, contribuent à la préservation d'une grande partie de l'héritage biologique restant dans le monde et offrent un attrait considérable pour l'écotourisme. Elles sont le lieu d'habitation d'un dixième de la population du monde et contiennent la majeure partie des sources fluviales de la planète, fournissant de l'eau pour les utilisations domestiques, agricoles et industrielles. Cependant, les écosystèmes de montagne sont très fragiles et les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, l'extraction minière abusive et des pratiques agricoles peu rationnelles épuisent constamment les richesses de leur patrimoine biologique. Les activités naturelles et humaines exposent les montagnes et leurs habitants à des maux sociaux et économiques comme la pauvreté, le chômage, les déplacements humains, la mauvaise santé et la dégradation des sols.

22. Des interventions multisectorielles ciblées sont donc nécessaires, notamment la promotion de programmes intégrés de développement des bassins

versants grâce à la participation efficace de la population locale à la prévention de nouvelles perturbations écologiques; une approche intégrée de la conservation des sols, de l'eau, des plantes, des animaux et des ressources humaines; la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de groupes d'intervention en cas de catastrophe; et la promotion de nouveaux moyens d'existence, notamment grâce au développement de systèmes d'emplois destinés à accroître la base productive. Un appui institutionnel est aussi nécessaire pour améliorer la production agricole et la productivité sur une base durable. Si les régions de montagne partagent beaucoup des mêmes problèmes, les solutions sont souvent très spécifiques à des micro-niches particulières, même dans la même zone. En conséquence, des connaissances scientifiques sur les conditions locales et le renforcement des capacités humaines sont nécessaires, tout comme des recherches conceptualisées et applicables localement pour la protection et la restauration des écosystèmes de montagne. La Communauté réaffirme son soutien à la mise en œuvre du chapitre 13 d'Action 21, du paragraphe 40 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et de la Déclaration de Tokyo pour l'Année internationale des montagnes (2002). M. Ramafole demande au Partenariat mondial sur les montagnes d'élargir son champ d'intervention pour soutenir les initiatives de développement durable des montagnes, notamment dans les pays ayant une faible capacité financière.

23. **M. Sipangule** (Zambie), prenant la parole au nom du Groupe des États africains, fait savoir que le Groupe est déterminé à répondre efficacement, par le biais du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), aux enjeux de la pauvreté et aux crises économiques, financières et alimentaires qui menacent d'annuler des décennies de réformes destinées à rendre l'Afrique plus attrayante pour le capital privé et à lui permettre de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le contexte du NEPAD, il est reconnu qu'il faut que le développement se fasse de manière conforme aux priorités de chaque pays, eu égard notamment au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. La Commission du développement durable doit être renforcée et privilégier des actions concrètes dans tous les domaines, comme indiqué dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Le Groupe africain soutient

l'organisation d'une conférence « Rio +20 » en 2012 pour examiner la mise en œuvre d'Action 21 et servir de cadre à l'identification des mesures et approches créatrices qui permettraient de surmonter les obstacles à la mise en œuvre.

24. Le Groupe africain demande à la communauté internationale et, en particulier, aux pays développés d'honorer leurs engagements en vertu du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, afin d'accroître les ressources financières et techniques disponibles pour les petits États insulaires en développement. Une approche concertée, cohérente et systématique contribuerait à assurer la mise en œuvre pleine et efficace de ces deux initiatives. S'agissant de la prévention des catastrophes, le Groupe soutient la Stratégie régionale africaine du NEPAD pour la prévention des risques liés aux catastrophes et son Programme d'action et souligne l'importance de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo 2005-2015. Les pays africains s'efforcent de consolider leur capacité de résistance aux catastrophes, mais la communauté internationale doit encourager les mesures propres à améliorer leurs moyens de réaction.

25. L'Afrique est le continent le plus vulnérable face aux changements climatiques, en raison de sa capacité d'adaptation limitée, alors que ses principaux secteurs économiques souffrent aussi des problèmes de développement, comme la pauvreté, la dégradation des écosystèmes et les conflits. La Position commune de l'Afrique sur les changements climatiques (2008) et la Déclaration de Nairobi sur le Processus africain de lutte contre les changements climatiques (2009) soulignent qu'il est impératif de faire face aux incidences des changements climatiques sur les efforts nationaux de développement. La Position commune, en particulier, met l'accent sur la nécessité urgente d'une amélioration des initiatives de renforcement des capacités humaines, institutionnelles et systémiques indispensables pour atténuer les effets des changements climatiques ainsi que de la fourniture d'une assistance financière et technique adéquate et prévisible pour les projets d'adaptation. Elle propose aussi d'établir des partenariats fondés sur le principe de responsabilités communes mais différenciées. La Convention-cadre des Nations Unies et des initiatives comme celle prise par le Secrétaire général en septembre 2009 devraient favoriser une réponse unifiée à cette question. Dans les textes issus de la prochaine Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, il faudra reconnaître

que l'Afrique a un besoin urgent de soutien dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

26. La désertification et la dégradation des sols font peser une menace sur le développement durable et l'environnement, notamment en Afrique. M. Sipangule demande donc que des ressources adéquates et prévisibles soient fournies pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et que les pays en développement devant consolider leurs capacités puissent accéder plus largement aux ressources financières et aux transferts de technologies. Les décisions prises à la neuvième Conférence des Parties à cette Convention doivent aussi être mises en œuvre, notamment la proposition d'établir un organe scientifique pour suivre le phénomène de la désertification.

27. Il est indispensable de progresser encore dans la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et d'arriver à une réduction significative du taux actuel de dégradation de la biodiversité d'ici à 2010. Les efforts faits actuellement pour réaliser cet objectif sont notoirement insuffisants.

28. Une augmentation sensible de la contribution des sources d'énergie renouvelables à l'offre totale d'énergie est un impératif urgent. Le Groupe reconnaît la nécessité de diversifier les sources d'énergie et de développer des technologies plus propres, plus efficaces, plus abordables et efficaces par rapport aux coûts et de faire en sorte que leur transfert aux pays en développement se fasse sur la base de critères convenus d'un commun accord.

29. **M^{me} Blum** (Colombie) considère que des solutions opportunes et complètes, fondées sur des responsabilités partagées mais différenciées, doivent être trouvées pour nombre des enjeux auxquels est actuellement confrontée l'humanité, y compris celui des changements climatiques. La Colombie est particulièrement vulnérable face aux changements climatiques, en raison de ses 28 îles abritant plus de 100 000 habitants, de sa longue bande côtière, de ses écosystèmes de montagne et de sa deuxième plus grande réserve de biodiversité au monde. Pourtant, les émissions moyennes de gaz à effet de serre du pays sont plus faibles que la moyenne de l'Amérique latine, laquelle est à son tour plus faible que la moyenne mondiale; de fait, avec ses 578 000 kilomètres carrés de forêts tropicales humides, la Colombie est un producteur net d'oxygène et un petit contributeur de

dioxyde de carbone. Son programme intitulé *Familias Guardabosques*, que supervise l'Organisation des Nations Unies, implique plus de 90 000 familles rurales dans une entreprise collective de protection de forêts, visant à laisser celles-ci libres de toute culture illicite et à surveiller leur régénération. Les incitations en faveur de la réduction des émissions venant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement doivent faire l'objet d'une étude attentive dans le régime futur sur les changements climatiques, qui doit être flexible pour reconnaître les efforts réalisés par les différents pays. L'Assemblée doit envoyer un message clair et créatif à la Conférence sur les changements climatiques de Copenhague, réaffirmant la nécessité d'un accord exhaustif, juste et ambitieux.

30. Il y a lieu aussi d'adopter un régime international légalement contraignant sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation, indispensable pour préserver la biodiversité, tirer parti des connaissances traditionnelles et promouvoir le patrimoine de biodiversité existant dans des pays comme la Colombie.

31. La résolution du Conseil de sécurité sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ne doit pas se contenter de reprendre le libellé ancien et doit refléter les progrès réalisés dans cette direction aux niveaux mondial, régional et national. La production et l'utilisation d'énergies renouvelables sont indispensables à la promotion du développement économique et social, à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. En Colombie, 87 % de l'énergie sont tirés de l'eau et des politiques globales ont été encouragées pour soutenir la production et l'utilisation durable des biocarburants. La Colombie est actuellement le premier producteur de biocarburants et le deuxième producteur d'éthanol en Amérique latine, fabriqué à partir de la canne à sucre et du palmier africain.

32. L'Assemblée générale doit examiner de manière globale la problématique du développement durable, afin d'assurer la cohérence des mesures internationales, et de promouvoir la protection de l'environnement mondial, la stabilisation économique et le progrès social, tout en redonnant un nouvel élan à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif de réduction de la pauvreté.

33. **M. Donovan** (États-Unis d'Amérique) souligne que, répondre aux enjeux que représente la crise provoquée par les changements climatiques mondiaux est une priorité centrale du Gouvernement des États-Unis, qui a pris au niveau national des mesures historiques, notamment la réalisation d'investissements dans les énergies propres de plus de 80 milliards de dollars dans le cadre de son plan de relance économique et l'introduction de nouvelles normes d'efficacité des carburants pour les véhicules. Des efforts sont aussi en cours sur le front d'une législation d'ensemble sur le climat et l'énergie, afin de réduire les émissions de carbone de 17 % par rapport à leur niveau de 2005 d'ici à 2020 et de 83 % d'ici à 2050. Si les États-Unis doivent montrer la voie dans les efforts menés au niveau mondial pour combattre les changements climatiques, leur seule action – ni même une action de l'ensemble du même monde développé – ne saurait suffire à résoudre les problèmes. Les nations en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris les petits États insulaires et les pays les moins avancés, doivent être placés sur la voie d'une croissance durable. Le Gouvernement des États-Unis est déterminé à conclure un accord international solide pour combattre les changements climatiques et conduire le monde vers un avenir sans énergies polluantes, et il travaille dur pour trouver un consensus dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies.

34. Les États-Unis s'emploient activement à mettre en place des politiques pour faire progresser la sécurité énergétique et climatique et œuvreront pour encourager le redressement économique, accélérer la création d'emplois et favoriser le secteur des énergies propres. Le pays a fait de l'utilisation des énergies renouvelables une de ses grandes priorités. Il a engagé plus de 80 milliards de dollars pour la réalisation d'investissements dans les énergies propres au niveau national et a activement favorisé au niveau international les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment lors de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables, qui s'est tenue à Washington en 2008, et en devenant signataire du statut de la nouvelle Agence internationale sur les énergies renouvelables.

35. Si les États-Unis se félicitent de la poursuite des travaux et des discussions sur le développement durable, ils ne sont pas convaincus de la nécessité d'une conférence « Rio +20 ». Il existe déjà de

nombreux accords régissant les efforts en cours de développement durable et une autre réunion pourrait détourner l'attention de ces priorités. Il y a donc lieu de se demander si une réunion de haut niveau est le moyen le plus efficace d'utiliser les ressources limitées disponibles. Surtout, les États-Unis considèrent qu'il faut continuer à progresser dans le sens des engagements existants et privilégier les dépenses au titre des mesures produisant directement des résultats.

36. Eu égard aux travaux réalisés par la Commission du développement durable sur l'agriculture, l'utilisation des terres et les questions connexes et aux travaux importants en cours sur la sécurité alimentaire, le projet de résolution sur les technologies agricoles au service du développement (A/C.2/64/L.21) est particulièrement pertinent. Les États-Unis soutiennent les efforts de développement des technologies et toutes les formes d'innovation dans le secteur agricole et reconnaissent les possibilités qu'elles offrent de renforcer les revenus ruraux dans les pays en développement, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et de la famine. M. Donovan se félicite des décisions du Conseil d'administration du PNUE sur le mercure et du nouveau processus consultatif sur la gouvernance internationale de l'environnement en particulier. Si des opinions divergentes sont apparues dans ce contexte, des progrès ont été faits pour améliorer véritablement le système de gouvernance. Il importe de se souvenir que le débat au sein de la Commission porte sur les mêmes priorités : sauvegarder l'environnement mondial et œuvrer en faveur du développement durable. Les États-Unis sont déterminés à assurer la conservation de la biodiversité et à réaliser l'objectif fixé pour 2010 de réduire sensiblement le taux d'appauvrissement de la biodiversité. Bien que des progrès aient été réalisés ces cinq dernières années, beaucoup reste à faire. Une action sera nécessaire au-delà de 2010 pour combattre les niveaux inacceptables actuellement de perte de biodiversité. Les États-Unis appuient donc l'élaboration d'un cadre post-2010 sur la biodiversité.

37. **M. Liu Yuyin** (Chine) estime que, dans le contexte de la crise actuelle, la coopération internationale doit être renforcée afin de faire progresser le programme de développement durable. Des mécanismes de suivi et de facilitation doivent être mis en place pour s'assurer que les pays développés honorent leurs engagements à l'égard des pays en développement dans ces domaines. La Commission du

développement durable, qui est le seul organe des Nations Unies ayant un mandat économique, social et environnemental intégré, doit être renforcée, alors que l'ensemble du système doit assurer plus efficacement le suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Le Gouvernement chinois soutient la proposition du Brésil d'accueillir un nouveau sommet sur la question en 2012; il attache une grande importance au développement durable et à lui-même adopté une stratégie de développement durable axée sur les besoins humains, exhaustive, équilibrée et en harmonie avec la nature.

38. En ce qui concerne les problèmes uniques rencontrés par les petits États insulaires en développement dans leur quête du développement durable, M. Liu Yuyin souligne que la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice exige un volontarisme continu de la part de l'Organisation des Nations Unies, qui doit assurer un plus large consensus concernant l'évaluation des vulnérabilités futures des pays concernés; un grande diversité de partenariats sont également nécessaires pour permettre à ces pays de répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés.

39. S'agissant de la prévention des catastrophes, le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 devrait faciliter la coopération internationale et régionale, dans un esprit d'humanité, de neutralité et d'équité ainsi que dans le respect de la souveraineté des pays bénéficiaires. L'aide d'urgence est indissociable des activités de reconstruction postérieures aux catastrophes; des technologies et des mécanismes internationaux sont requis pour minimiser les dommages causés par les catastrophes; et des ressources centrales prévisibles, stables et à long terme doivent être assurées pour les activités de prévention des catastrophes.

40. Pour ce qui est des changements climatiques, les négociations s'enlisent à propos de questions concernant l'opportunité d'adhérer à la Convention-cadre sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto, au principe de responsabilités communes mais différenciées et à la Feuille de route de Bali, autant d'éléments qui continuent d'avoir le plein appui de la Chine. Le Gouvernement chinois a pris et continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques, alors même qu'il doit faire face aux multiples enjeux du développement économique, de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration des conditions de vie de la population et de la protection de l'environnement.

41. Enfin, la Chine demande aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris d'appuyer les efforts internationaux de lutte contre la désertification et de fournir des technologies et des financements pour aider les pays en développement à développer de nouvelles sources d'énergies, tout en contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.

42. **M. Al-Fayez** (Arabie saoudite) considère que l'amélioration de l'accès aux ressources énergétiques est un facteur déterminant de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. L'Arabie saoudite encourage donc les investissements privés et publics dans l'expansion de sa capacité de production d'énergie. Elle respecte aussi ses engagements en matière de protection de l'environnement, tout en s'employant à renforcer la compétitivité de ses industries et à les intégrer aux niveaux local, régional et mondial. L'Arabie saoudite reconnaît le rôle essentiel joué par le système des Nations Unies dans le développement, considérant que la priorité doit être accordée au développement économique, à la stabilité sociale et à la recherche de solutions aux problèmes concernant l'environnement et la population. Il faut que des décisions soient prises pour préserver l'environnement, tout en contribuant à la croissance économique mondiale. Enfin, la délégation saoudienne demande instamment à la communauté internationale d'adhérer au principe de responsabilités communes mais différenciées pour faire face aux changements climatiques et espère que les délibérations de la Commission conduiront à des choix politiques pratiques qui permettront de surmonter les obstacles au développement durable.

43. **M. Si Soon Beng** (Singapour) estime que, malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, beaucoup reste à faire. L'aide de la communauté internationale doit être renforcée, en particulier au moyen des transferts de technologies et du développement des capacités. Singapour, pour sa part, partage ses données d'expérience et ses connaissances avec les autres petits États insulaires en développement dans le cadre d'un programme spécifique de coopération technique. Étant lui-même vulnérable face aux effets négatifs des changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers et souffrant de la rareté des ressources en eau, le pays a mis au point une approche intégrée de la gestion du cycle de l'eau, dans le cadre de laquelle sont menées notamment des activités de dessalement et de

récupération de l'eau. En outre, en vertu d'un nouveau plan d'action pour le développement durable, Singapour s'est lui-même fixé comme objectifs de réduire la consommation d'eau par habitant et d'améliorer l'efficacité énergétique. Il est donc déterminé à jouer son rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux mondial et régional, y compris ceux définis dans la Stratégie de Maurice.

44. **M. Andanje** (Kenya) souligne que le développement durable est un aspect essentiel de la réponse qui sera apportée aux enjeux mondiaux que constituent la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et la sécurité énergétique. La délégation kenyane est donc favorable à la proposition tendant à organiser une conférence Rio +20 sur le sujet en 2012. Il faut espérer que les délibérations de la Commission permettront de rapprocher les points de vue concernant cette réunion.

45. Le Kenya soutient sans réserve les approches de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et de la Stratégie régionale africaine de prévention des risques liés aux catastrophes et a mis en place un mécanisme national pour compléter les stratégies régionale et internationale. Notant, toutefois, que les efforts de nombre de pays en développement, y compris le Kenya, pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo et d'autres aspects de la prévention des risques de catastrophe sont entravés par le manque de ressources, M. Andanje demande instamment à la communauté internationale de soutenir ces efforts en apportant des financements, contribuant au renforcement des capacités et favorisant le transfert de technologies. La délégation kenyane souhaite aussi que les pays développés fournissent une assistance financière et technique adéquate et prévisible aux pays en développement de façon à leur permettre de lutter contre les changements climatiques, tout en poursuivant leur développement. Le principe de responsabilités communes mais différenciées est particulièrement important à cet égard.

46. M. Andanje fait part également de son appui à la Convention sur la lutte contre la désertification et à la Convention sur la diversité biologique. Tous les pays doivent œuvrer de concert à la réduction sensible d'ici à 2010 du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique, compte tenu des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable. Les questions particulières qu'il y a lieu

d'examiner dans cette optique sont le partage des avantages; l'adaptation en fonction des écosystèmes; le financement des efforts de conservation; le renforcement des capacités; et la préservation des connaissances traditionnelles. L'environnement occupant une place centrale dans le développement durable, le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourrait jouer un rôle de chef de file à cet égard. La délégation kenyane demande donc à l'Organisation des Nations Unies d'accroître les crédits alloués sur le budget ordinaire à ce Programme de façon à lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

47. **M. Belaoura** (Algérie) fait remarquer que, malgré les progrès notables réalisés dans la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, les populations les plus vulnérables du monde restent confrontées aux mêmes problèmes de pauvreté, de malnutrition, de sous-développement et de maladies pandémiques, qui nuisent à leur aptitude à réaliser les objectifs convenus au niveau international. Le moment est venu de mettre en œuvre une approche intégrée, holistique et pratique, impliquant toutes les parties prenantes, pour assurer un développement durable conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées. Dans cette optique, la délégation algérienne demande un renforcement de la Commission du développement durable.

48. Dans ses efforts de lutte contre la désertification et le déboisement, l'Algérie a toujours accordé la priorité aux mesures de restauration de la végétation, notamment en lançant récemment une opération pour la désignation de zones protégées ainsi qu'une campagne nationale de conservation des sols. L'Algérie, qui préside le Groupe africain depuis la neuvième récente session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, se propose de mettre en place un mécanisme de coordination régionale, d'encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud dans le domaine des transferts de technologies et de demander des ressources accrues pour la mise en œuvre efficace du plan stratégique décennal (2008-2018) de lutte contre la désertification.

49. L'Algérie a été en première ligne du mouvement de lutte contre les changements climatiques, aux niveaux international et national, et est particulièrement active dans le développement des sources d'énergies propres. Sa stratégie de

développement durable est fondée sur une approche intégrée, qui tient compte de la menace climatique et de toutes les préoccupations environnementales spécifiques au pays. Conformément à la position commune de l'Afrique sur le sujet, la réponse aux changements climatiques ne peut être dissociée des efforts faits pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté. M. Belaoura espère que les négociations en cours sur ce sujet conduiront à un accord équitable lors de la prochaine Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, eu égard notamment au principe de responsabilités communes mais différenciées.

50. **M. Das** (Inde) considère que, face aux crises interdépendantes auxquelles le monde est actuellement confronté, il est indispensable de privilégier une approche intégrée du développement durable, mettant l'accent sur trois aspects : le développement économique, le développement social et la protection environnementale. C'est là la clé de la réalisation des objectifs de développement de l'Inde, notamment l'éradication de la pauvreté et de la famine. Cependant, aucun effort fait par les pays en développement ne saurait se substituer au respect par les pays développés de leurs engagements.

51. M. Das espère qu'une issue positive sera donnée à Copenhague aux négociations actuelles sur les changements climatiques, avec pour préoccupation centrale l'équité et dans le respect du principe de responsabilités communes mais différenciée et de capacités respectives. Il faut reconnaître que les pays en développement doivent poursuivre et accélérer leur développement et qu'ils ont besoin de ressources immensément accrues pour faire face à l'enjeu des changements climatiques.

52. L'Inde n'est responsable que d'une part négligeable du volume total du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère et, même en poursuivant ses objectifs de développement, elle ne dépassera jamais les émissions moyennes par habitant des pays développés. Son plan d'action sur les changements climatiques accorde une importance particulière à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre de l'effort qu'elle déploie pour assurer à sa population l'accès à une énergie abordable; cet aspect joue un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif prioritaire d'éradication de la pauvreté et suppose la disponibilité de technologies propres. L'Inde vise donc à encourager

les transferts de technologies, en particulier au moyen de financements publics. Enfin, pour ce qui est de la Convention sur la diversité biologique, elle attache une importance particulière aux négociations en cours sur un régime international connexe, qui devrait prévoir la divulgation obligatoire d'informations sur le pays d'origine des ressources génétiques, un consentement préalable en connaissance de cause pour les applications des droits de propriété intellectuelle et un partage équitable des avantages.

53. **M^{me} Roesch** (Guatemala) craint que la perspective d'un accord sur les changements climatiques ne s'éloigne. Ce phénomène, qui revêt une ampleur planétaire et persistera sur le long terme, requiert pourtant une riposte multilatérale concertée et solide et exige des pays qu'ils s'efforcent de regarder au-delà de leurs préoccupations nationales. Les questions relatives aux transports, aux produits chimiques, à la gestion des déchets, à l'extraction minière et au Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, qui doivent être examinées par la Commission du développement durable à sa prochaine dix-huitième session, sont particulièrement pertinents et appellent des décisions pratiques orientées vers l'action et correctement financées; les discussions se tenant actuellement au sein de la Commission doivent être axées sur la façon de mieux intégrer ces éléments dans les trois piliers de la durabilité.

54. **M. Mbuende** (Namibie) est d'avis qu'Action 21 et les conférences ultérieures sur le développement durable ont montré que le développement socioéconomique et la protection de l'environnement doivent aller de pair. Il reste toujours problématique, toutefois, d'ancrer pleinement le développement durable dans les plans et stratégies de développement rural, compte tenu en particulier de la menace que la dégradation de l'environnement fait peser sur les moyens d'existence des populations rurales. La plupart des pays en développement ont mis en place des programmes et des politiques s'articulant autour des trois piliers du développement durable mais ne disposent pas des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour réaliser ces objectifs. Pour la Namibie, l'essentiel est d'intégrer la gestion des ressources naturelles communautaires dans le développement agricole et rural car, pour garantir la durabilité des ressources naturelles et conserver la diversité biologique, les communautés

rurales doivent pouvoir s'approprier le processus de développement durable et avoir conscience des avantages qu'elles peuvent en tirer. Dans ce contexte, M. Mbuende renouvelle l'appel lancé en faveur du soutien à une révolution écologique en Afrique, en tenant compte de la contribution critique que peuvent apporter les petits agriculteurs et les femmes agriculteurs. En outre, dans les efforts de lutte contre la désertification, il faut prêter attention non seulement à la prévention mais aussi à la régénération des terres dégradées.

55. La crise financière et économique actuelle n'augure rien de bon pour le développement durable. Elle a conduit à une diminution du financement du développement à un moment où les besoins augmentaient pour la rénovation et le développement des infrastructures endommagées par les catastrophes naturelles. Les changements dans la nature et l'intensité des catastrophes appellent la mise en place de nouvelles capacités de réaction. La délégation namibienne demande donc à la communauté internationale de soutenir les efforts faits par la Namibie pour renforcer sa capacité de prévention des risques de catastrophe.

56. Les pays développés doivent prendre l'initiative dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en raison de leurs responsabilités historiques. La délégation namibienne est préoccupée par les informations selon lesquelles certains pays développés envisagent de se retirer du Protocole de Kyoto, car cela menacerait l'issue de la prochaine réunion de Copenhague. M. Mbuende s'inquiète également de l'absence de coordination entre le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et le Mécanisme mondial établi au titre de cette Convention, qui va à l'encontre de l'objectif de cohérence du système de développement des Nations Unies. Si cette situation persiste, l'aptitude de l'Organisation à œuvrer pour une gestion et une utilisation durable des sols se trouverait compromise.

57. **M. Guillén** (Pérou), faisant référence aux pénuries hydriques dont souffre son pays du fait des changements climatiques, espère que la réunion de Copenhague permettra que soient pris des engagements internationaux contraignants pour combattre les effets négatifs de ces changements et, en particulier, que les pays développés s'engageront à réduire leurs émissions de carbone de 45 % et de 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici, respectivement, à 2020 et 2050. Pour

soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation des pays en développement, le Pérou reste favorable à l'établissement d'un mécanisme financier qui serait alimenté au moyen d'un prélèvement de 0,5 dollar sur chaque baril de pétrole vendu. À cet égard, il appuie également les programmes et plans intégrés financés par le Fonds pour l'environnement mondial ou la Banque mondiale.

58. La délégation péruvienne est aussi préoccupée par le déboisement, en particulier de l'Amazonie, aux fins de la production de cocaïne. Des mesures urgentes sont nécessaires pour combattre le trafic de stupéfiants et les activités connexes, en vertu de la responsabilité partagée de la communauté internationale; ces mesures doivent viser non seulement l'interdiction et la prévention mais aussi la réhabilitation et la recherche d'alternatives durables à la culture du coca.

59. Enfin, **M. Guillén** demande que des investissements accrus soient réalisés dans le développement durable des montagnes, grâce notamment à des mécanismes de financement novateurs, et qu'il soit tiré davantage parti des connaissances et du savoir-faire traditionnels dans l'élaboration des politiques pour les régions de montagne; les problèmes intéressant les montagnes doivent aussi être davantage pris en compte dans les délibérations sur les réponses à apporter aux changements climatiques et à la désertification.

60. **M. Hart** (Nigéria) souligne que les efforts consentis pour assurer un développement durable ont été compromis non seulement par la récession mondiale actuelle, mais aussi par l'incidence des changements climatiques, en particulier en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, qui a pesé sur l'aptitude de ces pays à faire face à des problèmes pour lesquels ils ne sont pas du tout ou très peu responsables. Le Nigéria, dont la capacité globale de développement a particulièrement souffert, reste néanmoins déterminé à favoriser le développement durable et continue de prendre des mesures à cette fin, en veillant tout particulièrement à mettre en œuvre des politiques et des pratiques rationnelles dans le domaine de l'environnement, à garantir la sécurité nationale et à assurer une bonne gouvernance et des conditions satisfaisantes de santé publique et en s'attachant en particulier à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables face aux effets négatifs des changements climatiques. Il a pris des dispositions pour protéger sa biodiversité et atténuer les effets de la sécheresse et de

la désertification et contribue à toutes les autres initiatives régionales de l'Afrique en matière d'environnement.

61. La délégation nigériane demande que soit lancée une campagne pour renforcer la prise de conscience des enjeux environnementaux, notamment dans les pays en développement, eu égard en particulier à la responsabilité de tous dans le développement durable. Dans cet esprit, M. Hart espère qu'un accord exhaustif sera conclu lors de la réunion de Copenhague, qui permettra des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre, facilitera le transfert de technologies sur les énergies propres et renouvelables et améliorera le financement et le renforcement des capacités en faveur des pays en développement, notamment en Afrique, continent qui a établi un ensemble de propositions communes à cette fin.

62. **M. Meñez** (Philippines) estime que les problèmes de grand ampleur qui caractérisent la période actuelle appellent un renouveau de l'esprit de multilatéralisme et un partage plus équitable des coûts et avantages de la mondialisation. Le nombre croissant d'incidents climatiques extrêmes met en évidence la nécessité d'une riposte internationale plus énergique face aux changements climatiques, notamment des efforts plus soutenus de mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, alors que les négociations en vue de la prochaine réunion de Copenhague doivent assurer un respect plus attentif des engagements pris en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Il faut s'attacher davantage à remédier aux causes de la crise alimentaire, qui touchent à l'agriculture, la production alimentaire et la biodiversité. Compte tenu de la baisse régulière de l'APD dans l'agriculture, du caractère non durable des pratiques agricoles, du renforcement des pressions démographiques et des fluctuations climatiques, une coopération plus étroite doit se mettre en place sans tarder, aux niveaux régional et international. Les Philippines font tout leur possible pour encourager cette coopération et s'emploient dans le même temps à assurer une plus grande efficacité et conservation des ressources énergétiques, un approvisionnement en énergie plus sûr et plus abordable et le recours à des technologies vertes, renouvelables. Le pays est le plus gros producteur mondial d'énergie thermique et joue un rôle de chef de file dans le développement d'une industrie écologique. Cependant, les efforts faits au niveau national ne sont

pas suffisants : l'écosystème mondial fragile ne peut être sauvegardé que par l'ensemble des nations agissant de concert.

La séance est levée à 18 h 10.